



RAPPORT ANNUEL 2023

TABLES DES MATIÈRES

SECTION 1 PAGE 3

Convocation à l'assemblée générale annuelle / Ordre du jour / Mot du vice-président /
Membres des Comités

SECTION 2 PAGE 9

Procès-verbal / Annexes de l'assemblée générale annuelle du 9 novembre 2023
Annexe 1-A Liste des membres présents; Annexe 1-B - Liste des non membres présents
Annexe 2 – Résultats du sondage

SECTION 3 PAGE 29

Rapport d'activités 2023

Introduction

Démarches faites par la relationniste

Objectifs 2023-2024

Les comités et représentants

 Le Comité exécutif

 Le Conseil d'administration

 Les représentant(e)s des régions

 Le comité de révision des statuts et règlements

 La signature D'Or

Conclusion

SECTION 4PAGE 37

Rapport financier 2023

SECTION 5 PAGE 49

Prévisions budgétaires 2024

SECTION 1

CONVOCATION A.G.A
ORDRE DU JOUR
MOT DU VICE-PRÉSIDENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONVOCAATION



**ASSOCIATION DES AUXILIAIRES AUX SERVICES
DE SANTÉ ET SOCIAUX DU QUÉBEC (AASSSQ)
920, ave Taniata, Lévis (Qc), G6Z 2E5**

Québec, septembre 2024

Bonjour à vous, chers membres,

C'est avec grand plaisir que je vous convoque à la cinquantième (50^e)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION DES AUXILIAIRES AUX
SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX DU QUÉBEC**

DATE : LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

**HEURE : 19 heures – L'inscription se fera à partir de 18h30
et l'AGA débutera à 19h**

ENDROIT : Plateforme ZOOM

POUR : LES MEMBRES SEULEMENT

C'est avec plaisir que nous vous attendons en grand nombre à notre assemblée générale annuelle 2024 virtuelle. Votre participation est essentielle au bon fonctionnement de notre Association. Vous êtes les personnes décisionnelles, responsables de nous transmettre vos demandes, vos besoins et vos commentaires.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre !

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022 DE L'ASSOCIATION DES AUXILIAIRES AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX DU QUÉBEC (AASSQ)

DATE: Le jeudi 7 novembre 2024 à 19H

POINTS À ABORDER	HEURE	DURÉE	RESPONSABLE DU SUIVI	I N F O	D I S C	D É C I
1. Présences	19:00	5 min.		*		
2- Ouverture de l'assemblée générale annuelle et signatures	19:05	2 min.		*		
3- Adoption de l'ordre du jour	19:07	3 min.		*	*	
4- Adoption du procès-verbal de l'AGA de 2023 et suivi	19:10	5 min.		*	*	*
5- Adoption du bilan financier 2023	19:15	5 min.		*	*	*
6- Adoption du rapport annuel 2023	19:20	5 min.		*	*	*
7- Nomination de la firme comptable	19:25	5 min.		*	*	
8- Ratification des actes des administrateurs et administratrices	19:30	5 min.		*		
9- Adoption des mandats qui seront confiés aux membres du CE, CA et de tous les autres comités	19:35	10 min.		*	*	*
10- Les élections – Représentants pour les régions 04/17-06-07-08-13	20:45	15 min.			*	*
11- Période de questions	21:00	30 min.				
12- Varia	21:30	15 min.				
13- Levée de l'assemblée	21:45					

MOT DU PRÉSIDENT par intérim

Bonjour chers collègues,

J'espère que vous avez tous eu de belles vacances cet été.

Nous avons récemment effectué le déménagement du bureau du siège social de l'association dans un plus petit local, pour réduire les dépenses, afin de pouvoir mieux fonctionner avec l'inflation des prix des loyers d'aujourd'hui.

Comme vous le savez, nous avons dû prendre la décision de reporter le congrès en 2025, au cours duquel nous soulignerons les cinquante ans d'existence de notre association (51 en 2025). Nous souhaitons en faire un succès tel que nos membres le méritent.

Nous tiendrons tout de même notre Assemblée Générale Annuelle (AGA) le 7 novembre 2024, à 19h00, en visioconférence, sur la plateforme Zoom, notamment pour l'acceptation des états financiers de l'année 2023.

Je vous souhaite à tous un bel automne, en espérant vous voir en grand nombre à notre assemblée générale annuelle, le 7 novembre prochain.

Cordialement,

Votre président par intérim,

Gilles Mathurin, Outaouais (07)

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023

Septembre 2023

Région (01) BAS-ST-LAURENT	Vacant
Région (02) SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	Vacant
Région (03) CAPITALE-NATIONALE	Vacant
Région (04/17) MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC	Jennifer Roy
Région (05) ESTRIE-CHUS	Vacant
Région (06) MONTRÉAL/MÉTRO	Vacant
Région (07) OUTAOUAIS	Vacant
Région (08) ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Vacant
Région (09/10) CÔTE-NORD/NORD-DU-QUÉBEC	Vacant
Région (11) GASPÉSIE/DES ÎLES	Sylvie Latulipe (intérim)
Région (12) CHAUDIÈRE-APPALACHES	Vacant
Région (13) LAVAL	Vacant
Région (14) LANAUDIÈRE	Vacant
Région (15) LAURENTIDES	Vacant
Région (16) MONTÉRÉGIE	Danielle Croteau

COMITÉ EXÉCUTIF

Région (13) PRÉSIDENTE	May Ghanty
Région (07) VICE-PRÉSIDENT	Gilles Mathurin (intérim)
Région (16) TRÉSORIÈRE	Claudine English
Région (04) SECRÉTAIRE	Johanne Mailhot
Région (13) RELATIONNISTE	Nathalie Bourque

SECTION 2

**Procès-verbal
Assemblée Générale Annuelle 2023
Annexe 1 A et 1 B – Présences AGA
Annexe 2 – Résultats du sondage au Congrès 2023**



**ASSOCIATION DES AUXILIAIRES AUX SERVICES DE SANTÉ
ET SOCIAUX DU QUÉBEC (AASSSQ)
224-3055, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec (Québec) G1P 4C6**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION DES AUXILIAIRES AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX DU QUÉBEC (AASSSQ)
Procès-verbal de l'A.G.A de l'AASSSQ
Tenue le jeudi, 9 novembre 2023
Hôtel Énergie de Shawinigan
1100, Promenade du St-Maurice, Shawinigan, Québec, G9N 1L8

ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 novembre 2022 et suivis
5. Adoption du bilan financier 2022
6. Adoption du rapport annuel 2022 (document joint)
7. Nomination de la firme comptable
8. Ratification des actes administrateurs et administratrices
9. Adoption des mandats qui seront confiés aux membres du CE, du CA et des autres comités
10. La Signature d'Or
11. Les élections en 2022
12. Congrès 2023 en Mauricie-Centre du Québec
13. Période de questions
14. Varia
15. Levée de l'assemblée

La présidente de l'AASSSQ, ayant dû s'absenter du congrès, a demandé à Mme Nathalie Bourque de bien vouloir la remplacer comme présidente de l'AGA et de tout le congrès. Mme Bourque a accepté.

1. PRÉSENCES

Avant de débiter l'assemblée, deux personnes circulent dans la salle pour faire signer les congressistes présents, membres et non-membres qui sont inscrits sur deux listes distinctes.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023 ET CONSTAT DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée : 9h50

La présidente d'assemblée, Mme Nathalie Bourque, souhaite la bienvenue à tous les congressistes participant à cette assemblée.

Elle explique les règles de fonctionnement de l'AGA et sollicite la collaboration de tous, pour une rencontre constructive pour notre association.

Conformément à nos statuts, au point **4.5 Quorum**, modifié à l'AGA du 7 novembre 2019;

« Les membres présents forment le quorum. De ce fait, un vote est adopté à la majorité simple. »
Dix-neuf membres et vingt-et-un non-membres sont présents.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente demande une modification au point 2 de l'ordre du jour; retirer constat du quorum et au point 10 Élections; retirer relationniste. Au CE, la relationniste en élection cette année. Le CA a décidé de retarder d'une année l'élection de la relationniste pour permettre à une prochaine personne candidate au poste de gagner un peu d'expérience.

GA 01 – 2022/3.0

Il est proposé par Nathalie Coulombe (13), appuyée par Annie Guillemette (05), d'adopter l'ordre du jour, avec les modifications aux points 2 et 10. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 17 NOVEMBRE 2021

Nathalie Bourque explique que seuls les membres qui étaient présents à l'AGA du 22 novembre 2022 peuvent adopter le procès-verbal. À l'assemblée aujourd'hui, aucun membre présent dans la salle n'était présent à l'AGA du 16 novembre 2022, à l'exception des membres du conseil d'administration (CA).

L'adoption du procès-verbal est reportée au lendemain, à la réunion du CA du 10 novembre.

GA 02 – 2023/4.0 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 novembre 2022

Il est proposé par Johanne Mailhot (04), appuyée par Claudine English (16), d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 16 novembre 2022, tel que rédigé.

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION DU BILAN FINANCIER 2022

La trésorière, Claudine English (16), présente le bilan financier. Dans le rapport annuel, elle invite les membres à regarder les pages 33 du rapport annuel (page 4 du Bilan financier) et la page 43, Prévisions budgétaires 2023. Elle explique ce que sont les revenus de l'association, les dépenses courantes et les dépenses ponctuelles.

Elle invite les participants à regarder la page 43. En lien avec les dépenses engagées pour le congrès, elle explique qu'il apparaîtra un probablement un déficit, car l'association doit payer toutes les dépenses du congrès, avant d'avoir reçu les paiements des CISSS et CIUSSS pour les congressistes.

Plusieurs paiements entrent au début de l'année suivante, étant donné que le congrès a lieu en novembre. La trésorière dit qu'en cours d'année, on devrait rattraper cet écart.

GA 03 – 2023/5.0 Adoption du bilan financier 2021

Il est proposé par Nathalie Coulombe (06), appuyée par Linda Gendron (16), d'adopter le bilan financier de l'année 2022.

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022

Nathalie Bourque dresse un survol des activités de l'association au cours de l'année 2022.

L'actualisation de l'association : Adoption du nouveau nom officiel ***Association des auxiliaires aux services de santé et sociaux du Québec (AASSSQ)***

A débuté par les **démarches obligatoires auprès du registraire des entreprises** du Québec;

La **création du nouveau logo**, la mise à jour du site web, la mise à jour de tous les documents officiels;

L'actualisation des livrets de l'association en lien avec la loi 90, notamment et en retirant les tâches qui ne font plus partie du travail des ASSS. Le travail est toujours en cours, ça demande du temps. Tous les livrets sont également traduits en anglais.

L'évènement de la **Signature d'Or**

Après deux ans sans congrès (2020-21), et cette troisième année sans congrès (2022), le comité de la Signature d'Or a décidé de tenir l'évènement sous une formule différente.

Les demandes de mises en candidature ont été acheminées aux gestionnaires des CISSS et CIUSSS, tel qu'auparavant, leur demandant d'inscrire un(e) ASSS qui s'est démarqué(e) de façon particulière, à la reconnaissance de la Signature d'Or.

Les réponses ont été nombreuses; quarante-huit candidatures ont été soumises, ce qui démontre l'intérêt des gestionnaires qui ont pris la peine de présenter des ASSS à ce beau concours.

Comme à l'habitude, dix finalistes ont été sélectionnés et parmi eux, trois ont été retenus. Parmi ces trois, une personne a été choisie grande gagnante de la Signature d'Or.

Le comité est allé à la rencontre des derniers finalistes, dans leur région, afin de leur remettre les prix, dans leur équipe de travail, avec leur gestionnaire. L'expérience s'est avérée fort enrichissante et a prouvé qu'il est possible d'adapter nos activités lorsque nécessaire. Les résultats du concours ainsi que plusieurs photos ont été diffusés sur le site web, dans le journal et sur la page Facebook de l'association.

Ensuite, Nathalie parle de l'organisation du congrès, qui nécessite une année de préparation. Elle présente Jennifer Roy, représentante régionale de la Mauricie/Centre du Québec (04), hôtesse de ce congrès qui devait se tenir à Trois-Rivières et a été déplacé à Shawinigan, suite à des imbroglios liés à la logistique de l'hôtel précédemment choisi.

Elle conclut en remerciant, de la part de la présidente, May Ghanty, tous les membres du CA, du CE et des comités de l'association, qui offrent leur travail bénévolement tout au long de l'année. Elle invite les congressistes qui aimeraient s'impliquer dans leur région à se manifester, leur assurant le soutien de l'équipe déjà en place.

Lettre à nos élus

Nathalie parle d'une lettre préparée par la présidente et elle-même, il y a déjà deux ans, pour se faire inviter au ministère afin de parler sérieusement des soins à domicile. Il y a d'abord eu la refonte des formations fusionnées en Assistances aux personnes en établissement et à domicile (APED), mise en application en 2019.

Depuis, il y a eu des changements au gouvernement. Nous avons des contacts directs avec certains élus mais à chaque changement de gouvernement, nous devons recommencer à initier des contacts, créer des liens. C'est un perpétuel recommencement.

Il y a quatre ans, Nathalie était fort encouragée du lien créé avec la ministre de la santé qui croyait en notre métier mais elle a été remplacée, de même que son conseiller politique.

Elle parle de l'origine de la création de notre association, de la façon dont nous avons été intégrés aux services publics de santé et sociaux. Avec tout le chemin déjà parcouru, il est souhaitable d'être plus visibles, plus nombreux avant tout. L'augmentation de membres actifs dans notre association donnerait du poids quand vient le temps de se faire entendre par de plus hautes instances.

Il est plus difficile de se faire entendre lorsque le nombre de membres est infime par rapport aux ASSS en emploi dans tout le Québec.

Elle rappelle la distinction entre les syndicats qui négocient nos conditions de travail et notre association qui a un seul titre d'emploi à faire valoir, le nôtre.

GA 04 – 2023/6.0. Adoption du rapport annuel 2022

Il est proposé par Ghislaine Brisson (06), appuyée par Jennifer Roy (04), d'adopter le rapport annuel 2022.

Contre : 0 Abstention : 0

VOTÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE

Étant donné les années de collaboration avec la firme Raymond, Chabot, Grant & Thornton, après avoir cherché, en vain, une firme qui nous offrirait le service à moindre coût, le conseil d'administration recommande de reconduire le mandat de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant & Thornton.

GA 05 -2023/7.0 Reconduction du mandat de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant & Thornton

Il est proposé par Nathalie Coulombe (06), appuyée par Lucie Paquin (04), de reconduire le mandat de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant & Thornton.

Voté Contre : 0 Abstention : 0

VOTÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Nathalie Bourque explique en quoi consiste la ratification des actes des administrateurs et administratrices.

Il s'agit d'approuver les décisions prises par les membres du conseil d'administration.

GA 06 – 2023/8.0

Il est proposé par Nathalie Carrier (13), appuyée par Mélanie Ricard (16), de ratifier les actes des administrateurs et administratrices de l'AASSSQ.

Contre : 0

Abstention : 0

VOTÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DES MANDATS QUI SERONT CONFIEÉS AUX MEMBRES DU CE, DU CA ET DE TOUS LES AUTRES COMITÉS

Nathalie Bourque nomme les différents comités de l'association et invite les membres à s'impliquer comme R.R. et à siéger sur l'un des comités (Site web, Signature d'Or, Plan d'action, Rédaction, Journal, Comité congrès), et toutes les actions qui peuvent être entreprises par l'association.

GA 07 – 2023/9.0 Adoption des mandats qui seront confiés aux membres du CE, du CA et de tous les autres comités

Il est proposé par Danielle Croteau (16), appuyée par Ghislaine Brisson (06), d'adopter les mandats confiés aux membres du CE, du CA et de tous les autres comités.

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LES ÉLECTIONS EN 2023

Au comité exécutif, la trésorerie est en élection.

Claudine English a déposé sa candidature à la trésorerie dans le délai prévu à nos statuts et règlements. Aucune autre candidature n'a été déposée pour ce poste. Les élections au CE se tiennent habituellement au Conseil d'administration suivant l'assemblée générale annuelle, mais puisqu'aucune autre candidature n'a été déposée, nous pouvons annoncer que Claudine English est élue par acclamation.

Quant au poste de relationniste & porte-parole, une candidature a été déposée. Après consultation, compte tenu des responsabilités, nous avons décidé d'attendre au moins un an afin que la personne prenne de l'expérience dans le CA. Nathalie explique les qualités essentielles requises pour le poste, en plus d'une expérience au CA.

10.1. Proposition d'amendement aux statuts et règlements

Au point 5.6. des statuts et règlements, en 2015, dans le but de ne pas se priver d'éventuelles candidatures de qualité, il a été dument voté en AGA de réduire à deux ans la période d'expérience dans le conseil d'administration requise pour accéder à un poste du comité exécutif. Puis, en 2016, d'en retirer l'obligation, toujours pour ne pas se priver de bonnes candidatures.

Ces modifications ont été apportées en toute bonne foi, pour faciliter l'accès à un poste du CE, même si la personne candidate n'avaient pas les années d'expérience auparavant requises.

Or, depuis ce temps, des personnes auraient voulu accéder directement au CE, sans la moindre expérience et nous avons vu de près le danger de la situation. Le CE a vraiment réalisé qu'il n'est nullement souhaitable de laisser un libre accès à n'importe qui.

Si, dans le futur, un(e) candidat(e) de qualité, ayant acquis une bonne expérience ailleurs, venait à se présenter et que le CA souhaitait recruter cette personne, il serait encore possible de redemander à l'AGA une modification, dans les règles.

C'est pourquoi, Le conseil d'administration demande à l'AGA de modifier à nouveau le point 5.6. des statuts et règlements pour le lire comme suit :

La personne désirant **accéder à un poste du CE doit avoir siégé au CA, en tant que représentant(e) régional(e), la durée d'un mandat, soit trois ans.**

Il est proposé par Bernard Poulin (13), appuyé par Émilie Bouchard (16), de revenir à l'obligation d'avoir siégé trois ans au CA avant de pouvoir accéder à un poste du CE.

La présidente d'assemblée invite les congressistes à exprimer leurs questions et commentaires en lien avec la proposition, avant d'appeler le vote, après quoi le sujet sera clos. C'est la procédure normale.

Mme Annie Guillemette trouve que trois ans c'est beaucoup et suggère plutôt d'amender la proposition à une durée de deux ans.

Amendement à la proposition

GA 08 – 2023/10.1. Amendement au point 5.6. des statuts et règlements

Il est proposé par Annie Guillemette (05), appuyée par Nathalie Dorval (05), d'exiger deux ans d'expérience au CA plutôt que trois, pour avoir des candidatures.

Le point 5.6. des statuts et règlements se lira comme suit :

« Doit avoir siégé au moins deux ans au CA, en tant que représentante régionale »

VOTÉ ET ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Les régions en élection

02 : Saguenay/Lac St-Jean (vacant)

03 : Québec Capitale Nationale (vacant)

05 : Estrie : intérim

06 : Montréal métro

07 : Outaouais(intérim)

08 : Abitibi-Témiscamingue (vacant)

09/10 : Côte nord/Nord du Québec (vacant)

12 : Chaudière-Appalaches : intérim

13 : Laval (vacant)

14 : Lanaudière (vacant)

15 : Laurentides : intérim

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les PAB peuvent-ils être membres de l'AASSSQ ?

Nathalie explique qu'il en a été question à quelques reprises, et plus spécifiquement depuis la fusion de la formation et des métiers.

À ce moment, nous avons évalué que nous n'avions rien à gagner de fusionner car les PAB sont beaucoup plus nombreux et nous tenons absolument à représenter et défendre les spécificités du travail à domicile. Nous avons craint de devenir invisible étant donné le plus grand nombre de PAB; c'est souvent le sentiment qu'on a dans nos syndicats, malheureusement. La force du nombre met en lumière certains titres d'emploi plus que d'autres.

Une rencontre avait d'ailleurs eu lieu entre notre relationniste de l'époque, Mme Lynda Bélanger et le président de la Fédération des PAB. À ce moment, nous étions plus de huit cents membres de l'AASSSQ et eux n'étaient qu'une centaine, alors que leur nombre en emploi au public était énormément plus élevé que les ASSS. Il en est ressorti que les visions des deux associations n'allaient pas dans la même direction.

Nathalie poursuit en disant que dans le contexte actuel, nous savons que beaucoup de PAB travaillent sur des postes d'ASSS à domicile, après avoir reçu la formation loi 90 et d'autres petites formations de mise à jour. Si ces PAB, rencontrent les prérequis exigés par l'employeur et ont des postes d'ASSS, pratiquent à domicile et ont le titre d'emploi ASSS, ils/elles pourraient être membres de notre association.

Des ASSS dans la salle disent que ça prend le DEP Assistance à la personne à domicile pour être membre de l'association.

Nathalie répond que oui, l'AASSSQ a toujours eu comme exigence la formation APAD. Elle précise toutefois que, dans la nomenclature, le document joint à la convention nationale qui contient tous les titres d'emploi du réseau de la santé et des services sociaux, qui précise les salaires, les rangements, les échelons et les prérequis pour exercer ces titres d'emploi, pour les PAB et les ASSS, rien n'est précisé comme prérequis pour exercer ces deux métiers.

Donc, selon la nomenclature en vigueur depuis longtemps, n'importe qui pourrait être embauché comme ASSS ou PAB.

Nathalie Bourque, en tant que relationniste de l'association, il y a quelques années, est allée faire des représentations et recommandations à des CSSS qui embauchaient des ASSS sans le DEP, pour insister sur l'importance d'une bonne formation et de tenir compte que ce n'est pas donné à tous.

La bonne nouvelle, malgré l'absence de prérequis dans la nomenclature, est que la plupart des CISSS et CIUSSS du Québec reconnaissent l'importance de la formation et l'exigent à l'embauche. Pour faciliter le transfert des PAB sur des postes d'ASSS, des formations spécifiques au travail à domicile sont offertes en emploi par l'établissement employeur.

Un congressiste demande si une personne détenant le DEP Assistance aux personnes à domicile peut être membre s'il n'a toujours œuvré qu'en tant que PAB dans le réseau?

Nathalie croit qu'il est important d'œuvrer en tant qu'ASSS, d'avoir le titre d'emploi. Considérant ces changements, il y aurait place à une adaptation dans les prérequis de notre association.

Un CLSC a décidé d'embaucher des gens non formés ou venant d'agences et d'exiger que des ASSS en poste les forment eux-mêmes....

Nathalie explique qu'il y a des enjeux syndicaux à considérer dans cette réalité car ce sont les syndicats qui sont mandatés pour faire des représentations concernant nos conditions de travail.

Certains ASSS sont d'accord pour orienter et former de nouveaux ASSS mais voudraient être reconnus et rémunérés en conséquence.

Nathalie dit que la discussion déroge de l'AGA mais qu'il lui fait plaisir de répondre aux préoccupations des ASSS, étant donné son expérience dans les syndicats et que le temps nous le permet.

Elle insiste fortement sur le fait qu'il est de la responsabilité de chaque ASSS, comme tout employé du réseau, de se présenter aux assemblées générales des syndicats. C'est dans ces assemblées que se discutent nos conditions de travail et nous devons suivre les développements.

Les exécutifs locaux envoient des courriels d'information à tous les membres. Nous devons en prendre connaissance et poser des questions.

Une formatrice PDSP et ASSS désignée en ergo demande si elle pourrait demander une prime pour ces activités. De même, une reconnaissance salariale de nos activités de la loi 90.

Nathalie répond que c'est possible en passant par les syndicats, seuls aptes à négocier ces conditions.

Et de là l'importance d'être membres de notre association. Si tous les ASSS étaient membres, l'association aurait plus de moyens, plus de visibilité et de poids lorsque le temps est venu de faire pression sur nos syndicats pour faire valoir nos conditions spécifiques au travail à domicile.

Une ASSS dit qu'elle était non-membre jusqu'à maintenant et qu'elle devient membre immédiatement.

Grâce aux explications de Nathalie Bourque sur l'importance de s'impliquer, sur la force du nombre pour se faire reconnaître, elle choisit de faire partie de l'action plutôt que de critiquer ceux qui revendiquent en nombre trop limité.

Elle a été outrée lorsque les ASSS et les PAB ont eu le même salaire et que les ASSS débutantes et anciennes de trente ans ont eu le même salaire.

Nathalie rappelle qu'auparavant, ça prenait cinq ans pour atteindre le maximum de notre salaire et de toute façon, il n'y avait même pas deux dollars d'écart entre le premier et le dernier échelon.

La même ASSS poursuit en disant qu'elle s'implique dans l'orientation des nouvelles ASSS, aime son équipe et réitère que c'est le plus beau métier du monde mais réalise l'importance d'unir nos forces pour que notre travail soit valorisé et reconnu.

Comme elle l'a toujours fait depuis de nombreuses années, Nathalie dit qu'elle parle toujours du métier, partout où elle passe, ne manque jamais la moindre occasion de faire connaître notre métier et invite tous les ASSS à faire de même.

Faisant un lien direct avec le thème de notre congrès, Nathalie dit qu'il faut choisir nos batailles et ne pas être continuellement en réaction négative. Nous devons nous recentrer sur nos valeurs et nos priorités.

Nous n'aurons jamais le pouvoir absolu. Travaillons ensemble sur les enjeux importants.

Nos priorités doivent être de ne pas tout perdre au niveau de la formation, de qui on embauche comme ASSS, avec qui on travaille au quotidien, le filtre autour des agences privées. Notre rangement est un recul que le gouvernement nous a imposé et nous devons nous battre pour celui-ci.

Et au nos actes délégués par la loi 90, ça devrait être reconnu. Nathalie rappelle que décloisonnement des professions ne concerne pas que les ASSS mais plusieurs autres titres d'emploi. Nous devrions être tous ensemble pour réclamer la reconnaissance des grandes responsabilités reliées à ces actes.

Danielle Croteau : En raison de tout ce qui est soulevé présentement, on dévoile des problèmes en région; dans certaines petites campagnes, les services ne sont pas dispensés par des ASSS mais par des gens pas ou peu formés par des formations à rabais. Les usagers ne reçoivent pas le service complet dispensé par les ASSS et le suivi par une équipe interdisciplinaire.

Aussi elle dit avoir toujours assisté aux assemblées syndicales et on n'y entend parler que des PAB et si peu des ASSS, dans la grosse catégorie 2, qui inclue plusieurs métiers. Elle demande s'il est possible, dans nos syndicats, d'envisager une rencontre ne concernant que les ASSS.

En terminant, Danielle mentionne avoir parlé à des congressistes depuis l'arrivée et déjà une dizaine deviennent membres de l'association.

Nathalie Bourque répond

Sur les disparités régionales : que c'est normal que des choses soient différentes, selon la population, mais qu'il n'est pas acceptable que des usagers attendent un an avant d'avoir des services essentiels.

Que le personnel des agences soit formé par des ASSS : On le dénonce depuis longtemps. Ils ne sont que de passage, n'ont pas le sentiment d'appartenance et la qualité du travail n'est pas la même. La pensée de l'employer est qu'il manque de personnel et que c'est une façon d'en avoir.

Quand les syndicats nous interpellent au sujet de la Loi 15, soyons présents et informés!

Sur des rencontres syndicales exclusives aux ASSS : Ça s'est déjà fait et il est possible de demander au besoin une rencontre ne traitant que des enjeux des ASSS. Nous devons nous adresser à nos exécutifs locaux pour porter les demandes. Tout part de nous !

Nathalie Champagne demande les outils que fournit l'association aux ASSS qui veulent s'impliquer comme représentants au CA?

Nathalie Bourque invite à consulter le site web sur l'historique de l'association, le chemin parcouru depuis les quarante-neuf ans d'existence. Des outils sont fournis pour les nouveaux représentants, un cahier de procédures pour le recrutement.

Une congressiste veut savoir si d'autres employeurs que le sien ont refusé de payer le congrès?

Les gestionnaires changent tellement souvent que lorsqu'ils reçoivent un courriel d'informations sur le congrès, ils ne savent pas quoi en faire. Danielle Croteau a fait des démarches et plus de deux cents appels dans les CISSS et CIUSSS pour dresser une liste des établissements où travaillent des ASSS, la personne supérieure immédiate des ASSS, à contacter pour donner des informations. Mais c'est aussi à nous de les interpeller pour en parler.

Il y a aussi certains syndicats qui paient pour déléguer des ASSS au congrès et d'autres pas, ils sont autonomes dans les choix.

12. VARIA

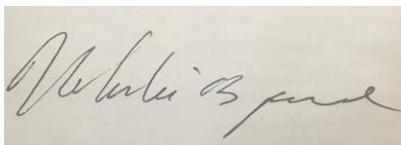
Nathalie Bourque parle des gens qui tiennent un kiosque pendant le congrès et invite à aller visiter les kiosques et discuter avec ceux qui ont des produits à offrir. Ils sont commanditaires de notre congrès.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

GA 09 – 2023/13.0

Il est proposé par Nathalie Coulombe (06), appuyée par Nathalie Carrier (13), de lever la présente assemblée. Il est 11h53.

ADOPTÉ À LUNANIMITÉ



Nathalie Bourque, Présidente
Remplaçante pour le congrès



Johanne Mailhot, Secrétaire

SECTION 2 – Annexe I

Liste des membres présents à l’A.G.A.

Noms	Noms	Noms
Mailhot, Johanne (04/17)	Jacques, Monique (04/17)	English, Claudine (16)
Mathurin, Gilles (07)	Roy, Jennifer (04/17)	Bourque, Nathalie (13)
Croteau, Danielle (16)	Bouchard, Émilie (16)	Dorval, Nathalie (05)
Guillemette, Annie (05)	Paquin, Lucie (04/17)	Poulin, Bernard (13)
Carrier, Nathalie (13)	Champagne, Nathalie (13)	Mainville, Geneviève (06)
Gendron, Linda (16)	Bédard, Nancy (13)	Brisson, Ghislaine (06)
Coulombe, Nathalie (06)		

SECTION 2 – Annexe 2

Liste des non-membres présents à l’A.G.A.

Noms	Noms	Noms
Cloutier, Julie (16)	Jacquelin, Chantal	Scott, Gabriel
Dupuis, Mélissa	Bouchard, Martin	Richard, Jacob
Laverdière, Liette	Gomez-Hernandez, Maria	Bégin, Marie-Claude
Faucher, Francine	Fang He, Li	Grisé, Véronique
Jubenville, Lucie	Deslauriers, Annie (16)	Poirier, Paulette-Sophie
Courchesne-DaSylva, Melody	Roy, Cathy	Fecteau, Nathalie (05)
Comtois, Mélanie	Aulis, Jewel	Gibeau, Diane
Dubé, Claudette (14)	Bube, Simone (14)	Dumouchel, Nancy
Brochu, Steve (16)	Mottet, Annie	L’Espérance, Josée (06)
Goulet, Pascale		

SECTION 2
ANNEXE 2

RÉSULTATS DU SONDAGE
CONGRÈS 2023

RÉSULTATS DU SONDAGE

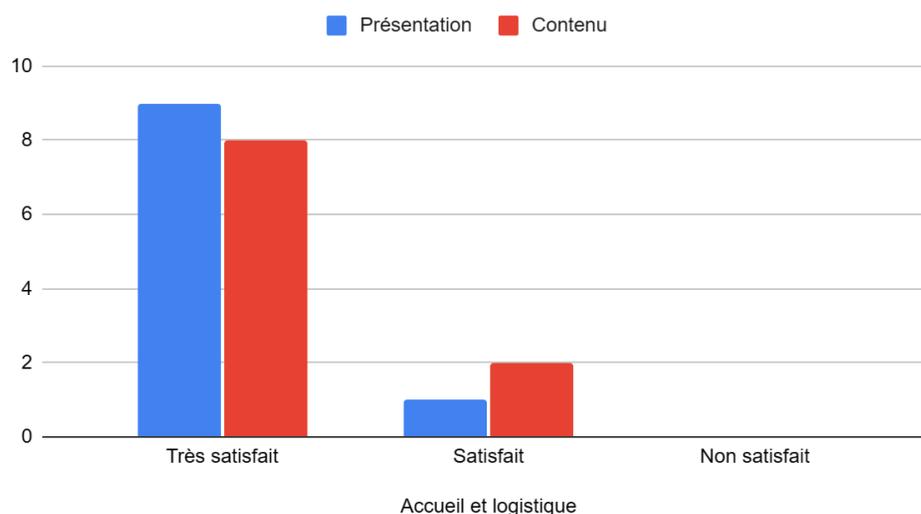
SONDAGE - FICHE D'APPRÉCIATION - CONGRÈS 2023

LES DONNÉES INDIQUÉES REPRÉSENTENT **EN POURCENTAGE**
DEGRÉ DE SATISFACTION DES PARTICIPANTS AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

JOURNÉE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

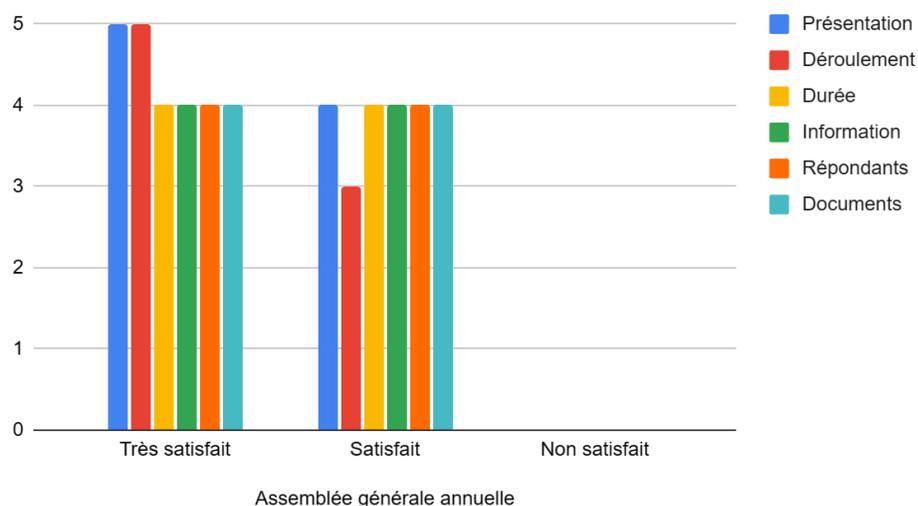
ACCUEIL ET LOGISTIQUE

Présentation et Contenu



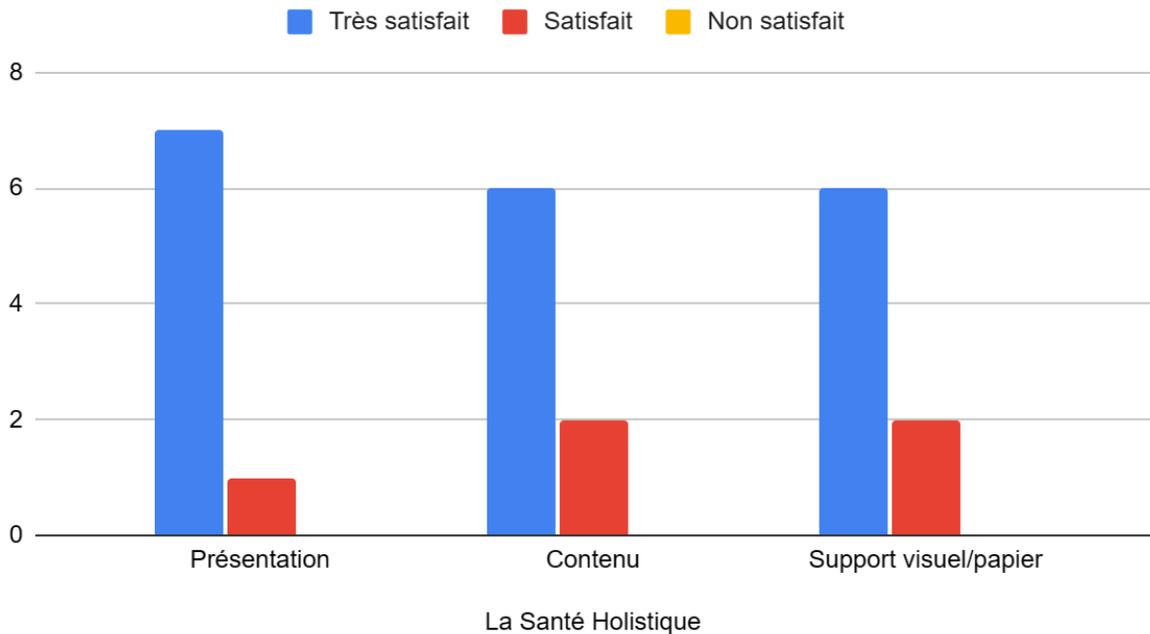
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Présentation, Déroulement, Durée, Information, Répondants...



CONFÉRENCE D'OUVERTURE « LA SANTÉ HOLISTIQUE - par madame Stéphanie Dubé

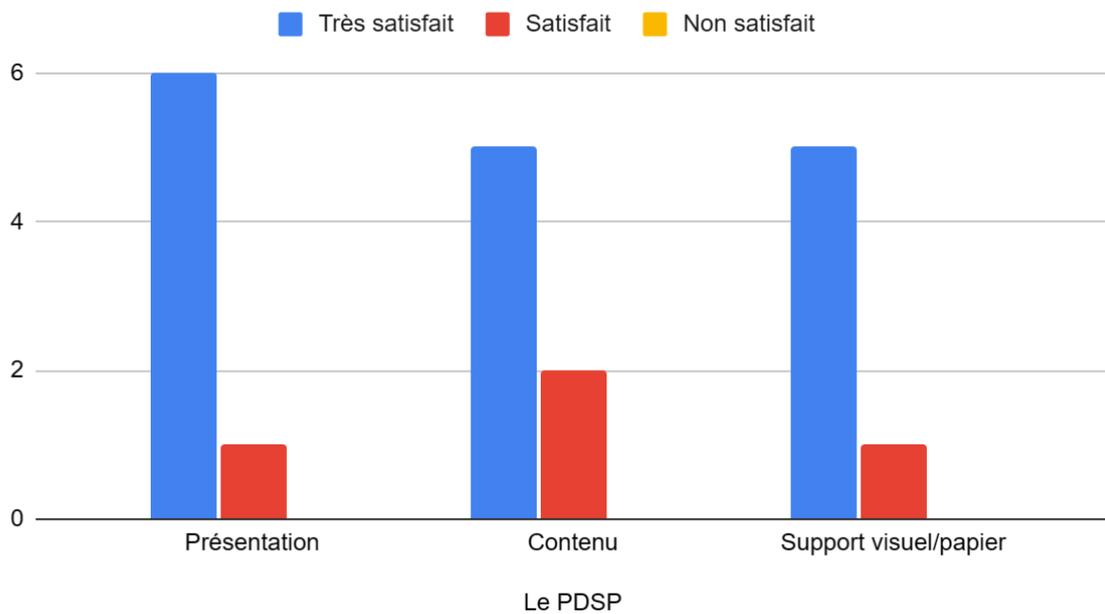
Très satisfait, Satisfait et Non satisfait



LES ATELIERS

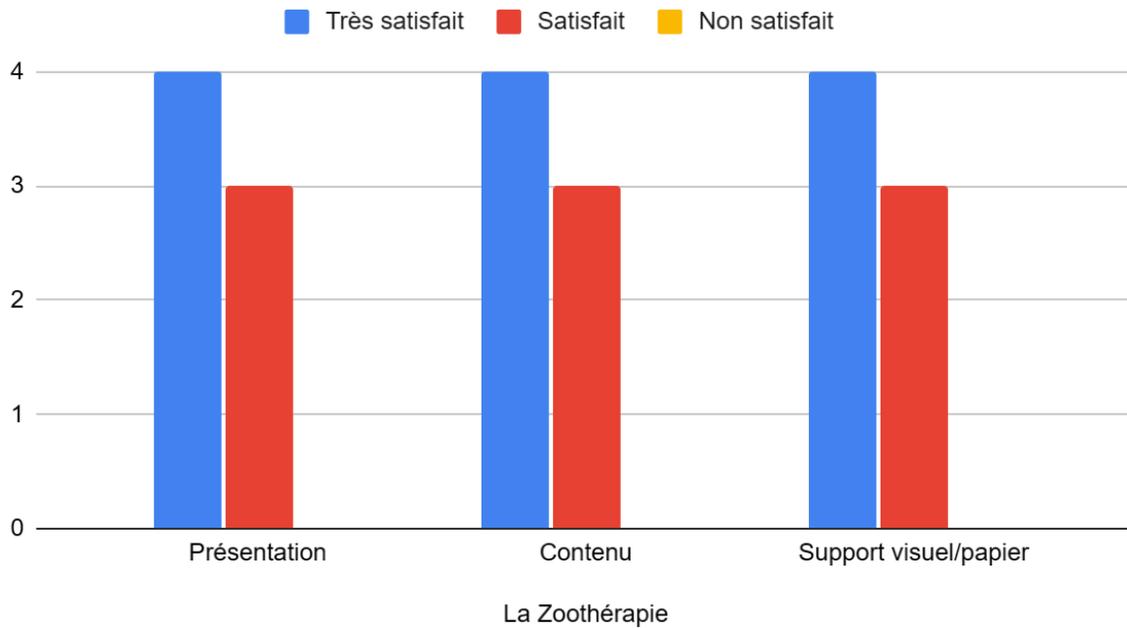
ATELIER I : LE PDSP – PAR MADAME LIETTE LAVERDIÈRE

Très satisfait, Satisfait et Non satisfait



ATELIER 2 – LA ZOOTHÉRAPIE – PAR MADAME ÉLAINE MORIN

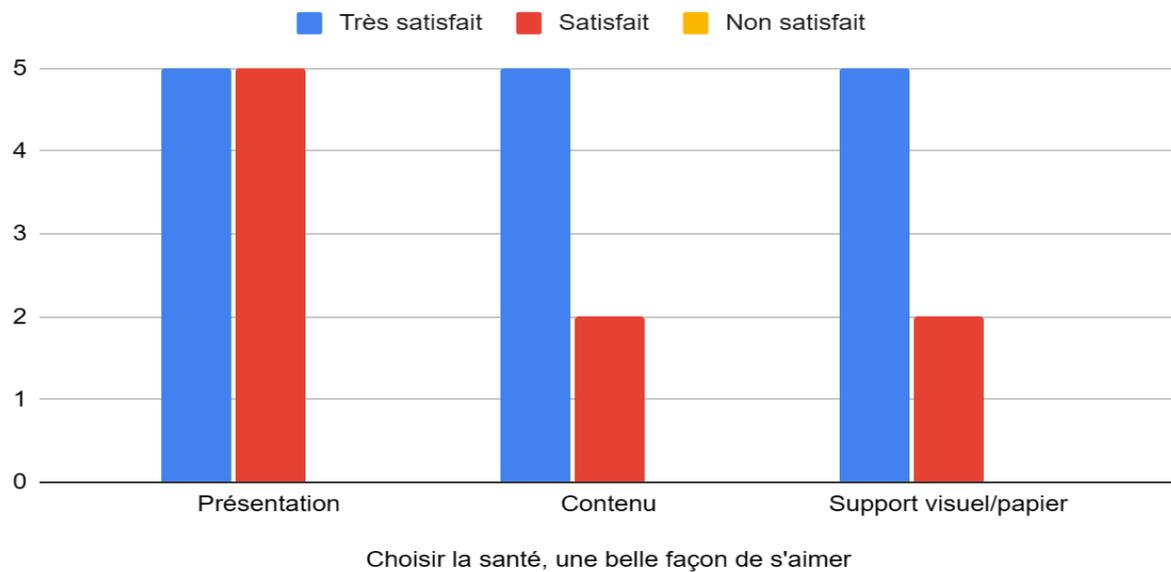
Très satisfait, Satisfait et Non satisfait



JOURNÉE DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023

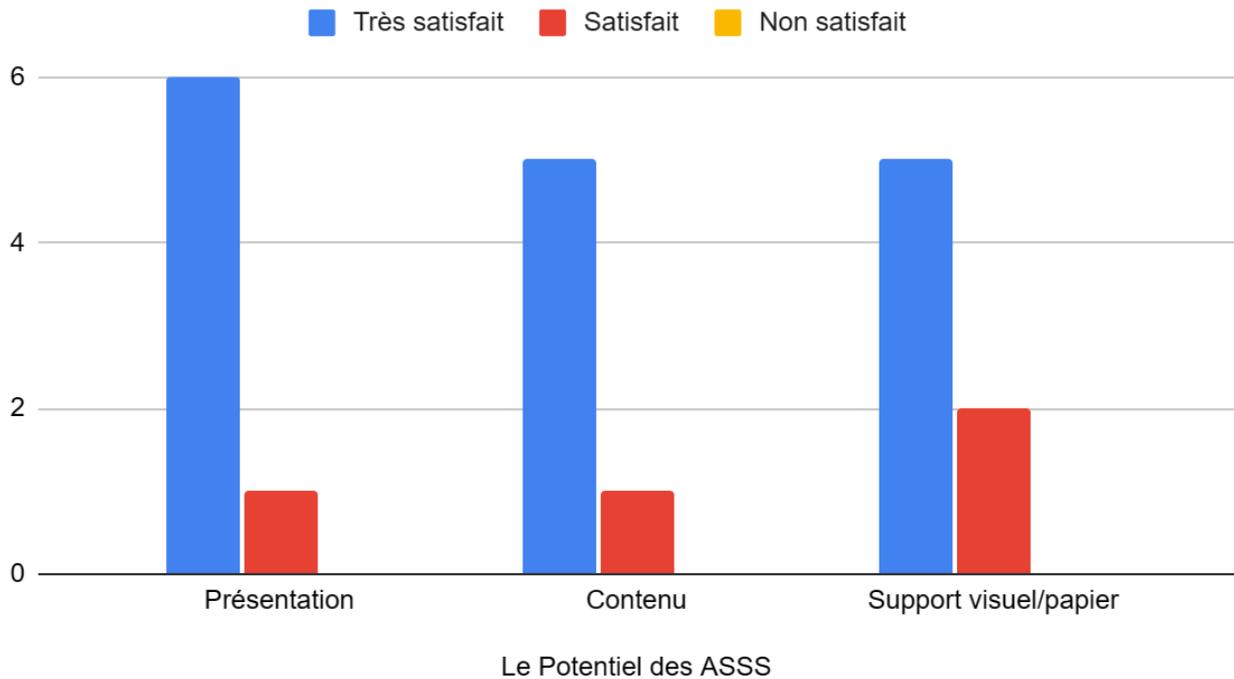
ATELIER 3 – CHOISIR LA SANTÉ, UNE BELLE FAÇON DE S'AIMER – PAR MADAME SYLVIE ASSELIN

Très satisfait, Satisfait et Non satisfait



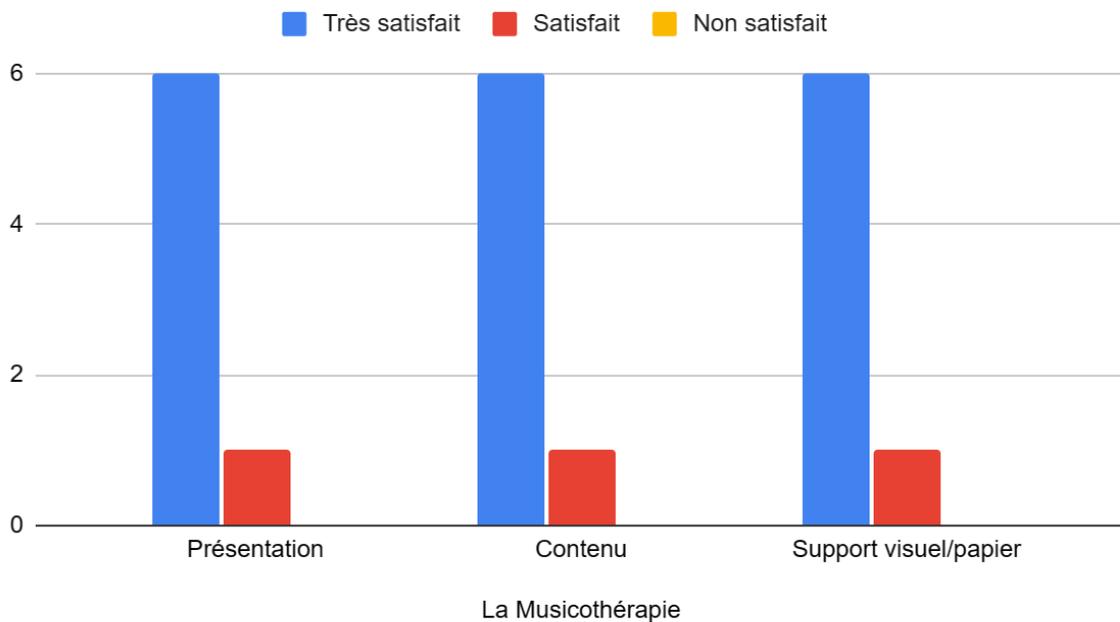
ATELIER 4 – LE POTENTIEL DES ASSS – PAR MADAME DANIELLE CROTEAU

Très satisfait, Satisfait et Non satisfait



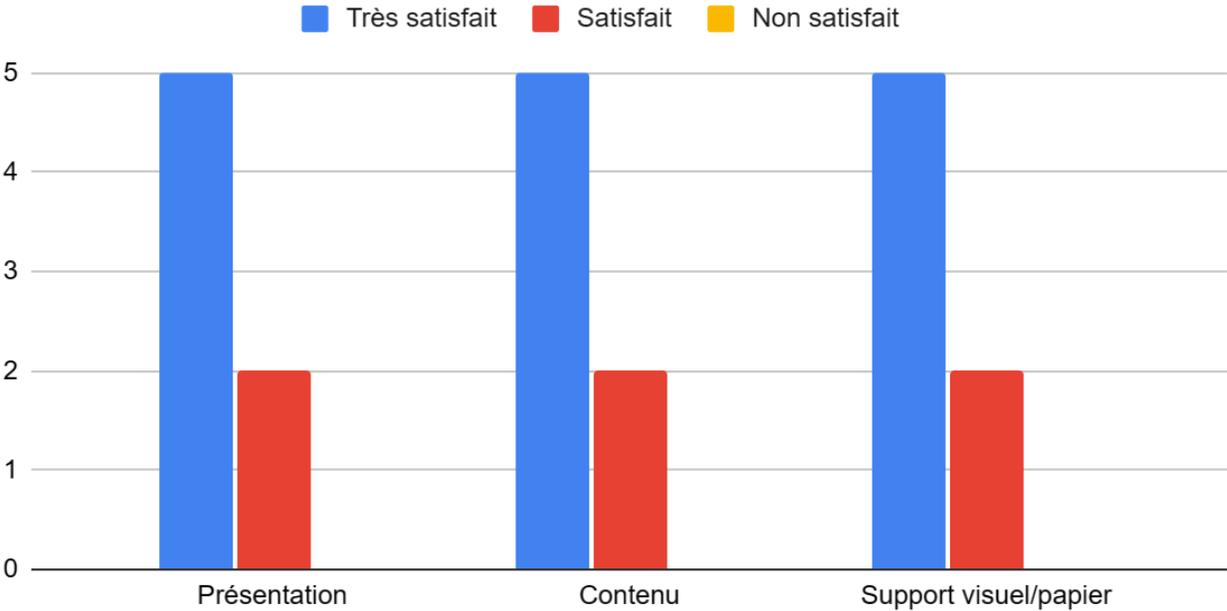
ATELIER 5 – LA MUSICOTHÉRAPIE – PAR MADAME NATHALIE LEROUX

Très satisfait, Satisfait et Non satisfait



CONFÉRENCE DE CLÔTURE - 100% RESPONSABLE MAIS PAS COUPABLE – PAR MADAME ALEXANDRA JOYAL

Très satisfait, Satisfait et Non satisfait



100 Responsable, mais pas coupable

SECTION 3

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Démarches faites par l'Association

- **Lettres, échanges et rencontres avec : Ministère de la santé et des services sociaux, Conseil du trésor, Centrale syndicale CSN, autres dignitaires et personnalités publiques, ainsi que d'autres instances.**

INTRODUCTION

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons les différents Comités qui ont travaillé très fort, durant toute l'année au sein de votre ASSOCIATION. En 2023, les Membres du Conseil d'administration et le Comité exécutif de votre Association ont tenu à plusieurs reprises leurs réunions sur TEAMS. Une ASSOCIATION doit préparer des demandes spéciales, régler des problèmes particuliers ainsi que le travail quotidien.

Elles et ils travaillent bénévolement en plus de leurs tâches respectives dans leur établissement, CLSC ou PRIVÉ, pour savoir quelles démarches seront avantageuses. Toutes et tous ont foncé tête baissée, surmontant les nombreux obstacles qui sont apparus en cours de route. Depuis le dernier Congrès de Formation, nous avons eu plus d'A.S.S.S. qui se sont joint(e)s à l'ASSOCIATION et qui proviennent de toutes les régions du Québec. **«BIENVENUE À CES NOUVEAUX MEMBRES».**

Manon Ward (15)	Solaine Laplante (15)	Chanel Rousseau (15)	Dumoulin, Karina (15)
Karel Nadeau (03)	Vanessa Mauger-Hautcoeur (11)	Véronique Jacques (05)	Katherine Huard (11)
Lucie Paquin (04/17)	Caitlyn Ashton-Wylie (11)	Stéphanie Faubert (15)	Mélanie Maltais (15)
Jean-François Daphnée (03)	Geneviève Mainville (06)		

En terminant je peux vous assurer que votre ASSOCIATION est plus que jamais florissante. De plus en plus présente partout au Québec dans les CSSS, le domaine Privé, centres ou Écoles de Formation professionnelle.

À vous toutes et tous, je vous souhaite une très belle année 2023-2024. Que votre travail vous apporte la satisfaction du devoir accompli afin que nous réalisons que nous sommes privilégiés(e)s d'exercer une si belle profession, auprès d'une clientèle en perte d'autonomie.

Bonne Lecture !

Voici un résumé de certaines activités faites par l'Association



PLUS UNE ASSOCIATION INTERVIENT, PLUS ON FINIT PAR LA CONSULTER.

PLUS ON LA CONSULTE, PLUS ELLE PEUT INTERVENIR.

SURVOL 2023 DE L'ASSOCIATION ET DES ACTIVITÉS

Bonjour chers membres,

Nos activités en 2023

Le comité exécutif et le conseil d'administration ont tenu des réunions en visioconférence Teams à chaque mois. Des rencontres ont été tenues en présence à Trois-Rivières en juin 2023, et à Shawinigan, en novembre 2023 lors du congrès.

Nous avons profité de notre rencontre en juin 2023 pour aller en personne à la recherche de commanditaires locaux.

Toute l'équipe a travaillé fort, au long de l'année, pour vous offrir un beau congrès.

Au départ, nous étions plutôt incertains de la participation, étant donné que nous n'avons pas pu tenir de congrès ni autre activité en présence en 2020, 2021 et 2022. Trois années sans congrès, ce n'était jamais arrivé en 46 ans, avant cette triste période qui nous a forcés à annuler toutes activités ensemble.

Puis, avec le profond désir de reprendre contact avec les ASSS engagées et animées par l'amour de notre superbe métier, nous avons pris le pari d'organiser le congrès en espérant avoir des inscriptions et avons eu le bonheur de vous rencontrer.

Sous le thème de la santé holistique, l'évènement s'est tenu à l'hôtel Énergie de Shawinigan.

De très bonnes conférences et des ateliers fort appréciés ont été offerts aux congressistes.

Des entreprises et des personnes ont contribué financièrement au succès de ce congrès en tenant un kiosque d'information ou en offrant une commandite, avec notre sincère reconnaissance.

Certain(e)s ASSS participent régulièrement à nos congrès annuels et nous avons eu le bonheur de rencontrer plusieurs ASSS pour qui c'était une première participation à un congrès de notre association.

Le congrès a été un succès grâce à vous tous, merci ! Le conseil d'administration s'est enrichi de quatre nouvelles représentantes régionales.

En parallèle, l'équipe du comité congrès a aussi déployé beaucoup de temps et d'énergie à organiser la tenue d'un Salon des aînés, à Boucherville, pour la journée des ASSS, le 11 avril 2024. Une première expérience réussie dont vous verrez les photos dans le journal de septembre 2024. Ensemble, nous poursuivons la mission de rassembler nos collègues ASSS.

Vous savez que toute activité demande du financement et je vous rappelle que notre budget de fonctionnement est financé exclusivement par nos cotisations, à nous tous les membres.

Malheureusement, nous perdons des membres qui prennent leur retraite à chaque année et si nous ne pouvons convaincre nos collègues de s'impliquer dans notre association, les moyens diminuent constamment.

Nos représentantes régionales peuvent de moins en moins être libérées de leur travail pour aller à la rencontre des équipes d'ASSS, en raison d'une pénurie de personnel un peu partout alors, chers ASSS de coeur, nous comptons aussi sur vous pour inviter vos collègues à joindre notre association.

Merci de toujours contribuer à mieux faire connaître les ASSS!

Gilles Mathurin, président par intérim

LE COMITÉ EXÉCUTIF

May Ghanty
Gilles Mathurin
Claudine English
Johanne Mailhot
Nathalie Bourque

Présidente
Vice-président
Trésorière
Secrétaire
Relationniste

Toujours dans le but d’être de plus en plus au courant des développements et afin de déterminer les tâches à exécuter, les membres du Comité exécutif ont tenu huit réunions en visioconférence sur TEAMS et deux en présence (juin et novembre 2023), et le Conseil d’administration a tenu onze réunions, huit par visioconférence sur TEAMS et trois en présence (juin et novembre 2023).

Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions, à recevoir vos commentaires ou suggestions. Vous pouvez nous contacter par courriel à info@aasssq.ca, ou par téléphone en composant le **1-877-741-3394**.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION en 2023

Novembre 2023 (après élection)

Région 01 Bas-St-Laurent	Vacant
Région 02 Saguenay / Lac-St-Jean	Vacant
Région 03 Québec/ Capitale-Nationale	Vacant
Région 04 Mauricie/Bois-Francs/ Centre-du-Québec	Jennifer Roy
Région 05 Estrie	Cathy Roy
Région 06 Montréal-Métro	Vacant
Région 07 Outaouais	Vacant
Région 08 Abitibi-Témiscamingue	Vacant
Région 09/10 Côte Nord / Nord-du-Québec	Vacant
Région 11 Gaspésie / îles-de-la-Madeleine	Sylvie Latulippe
Région 12 Chaudière-Appalaches	Isabelle Dion
Région 13 Laval	Nathalie Champagne
Région 14 Lanaudière	Vacant
Région 15 Laurentides	Vacant
Région 16 Montérégie	Danielle Croteau
Région (13) PRÉSIDENTE	May Ghanty
Région (07) VICE-PRÉSIDENT	Gilles Mathurin (intérim)
Région (16) TRÉSORIÈRE	Claudine English
Région (04) SECRÉTAIRE	Johanne Mailhot
Région (13) RELATIONNISTE	Nathalie Bourque

Merci à tous ces membres du Conseil d'administration qui ont travaillé pour vous toute l'année et qui ne ménagent jamais leur temps, leurs déplacements et leur énergie. Ils se sont engagés et dévoués pour une association en laquelle ils croient.

BRAVO !!! Pour votre beau travail !!!

VOS COMITÉS EN 2023

LE COMITÉ CONGRÈS

*Claudine English (16) Montérégie
Jennifer Roy (04/17) Mauricie-Centre-du-Québec
May Ghanty (13) Laval*

LE COMITÉ LA SIGNATURE D'OR

*Claudine English (16) Montérégie
Sylvie Lalulippe (11) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*

Les membres de ce Comité auront pour tâches d'étudier toutes les mises en candidature qui seront expédiées à la secrétaire (agente administrative). Le Comité analyse avec attention les candidatures reçues et trouvera la perle rare à qui l'on décernera le PRIX au congrès de formation.

ÉQUIPE JOURNAL

*May Ghanty, rédaction
Johanne Mailhot, rédaction
Odile Cloutier, mise en page*

MERCI ET BRAVO !!!

SECTION 4

RAPPORT FINANCIER

2023

**Association des Auxiliaires aux
Services de Santé et Sociaux
du Québec (A.A.S.S.Q.)**

**États financiers
au 31 décembre 2023**

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 – 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8-11

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux administrateurs de
Association des Auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec
(A.A.S.S.S.Q.)

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Association des auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec (A.A.S.S.S.Q.), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Association des auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec (A.A.S.S.Q.)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Apport		
Subvention député provincial	500	1 425
Cotisations des membres	41 300	47 216
Congrès	30 261	
Vente de matériel promotionnel	2 002	486
	<u>74 063</u>	<u>47 702</u>
	-----	-----
Charges		
Sous-contrats	19 135	19 191
Matériel et fournitures diverses		353
Achat de matériel promotionnel	2 297	1 398
Taxes et permis	37	36
Charges locatives	9 359	9 220
Assurances	3 108	2 926
Frais de déplacement	2 498	3 205
Frais de congrès	31 057	
Promotion et représentation	723	700
Fournitures et frais de bureau	6 594	7 830
Télécommunications	2 731	2 598
Impression et mise en page	2 740	2 548
Honoraires professionnels	6 475	10 122
Frais bancaires	24	93
Frais d'administration Visa	288	211
Amortissement des immobilisations corporelles	148	201
Amortissement des actifs corporels	1 124	1 124
	<u>88 338</u>	<u>61 756</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(14 275)</u>	<u>(14 054)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec (A.A.S.S.Q.)

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	5 083	31 856	36 939	50 993
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 272)	(13 003)	(14 275)	(14 054)
Solde à la fin	<u>3 811</u>	<u>18 853</u>	<u>22 664</u>	<u>36 939</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec (A.A.S.S.S.Q.)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
	<u> </u>	<u> </u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance) des produits par rapport aux charges	(14 275)	(14 054)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	148	201
Amortissement des actifs incorporels	<u>1 124</u>	<u>1 124</u>
	<u>(13 003)</u>	<u>(12 729)</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(1 319)	(1 564)
Stocks	(6 962)	
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>8</u>	<u>2 080</u>
	<u>(8 273)</u>	<u>3 457</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(21 266)</u>	<u>(12 213)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'actifs incorporels et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		<u>(5 619)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(21 276)	(17 832)
Encaisse au début	<u>32 321</u>	<u>50 153</u>
Encaisse à la fin	<u>11 045</u>	<u>32 321</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec (A.A.S.S.Q.)

Situation financière

au 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	11 045	32 321
Comptes clients et autres créances (note 3)	45 674	4 355
Stocks (note 4)	<u>6 962</u>	
Frais payés d'avance	<u>1054</u>	<u>1 054</u>
	24 735	37 730
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	440	588
Actifs incorporels (note 6)	<u>3 371</u>	<u>4 495</u>
	<u>28 546</u>	<u>42 813</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>5 882</u>	<u>5 874</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	3 811	5 083
Non affecté	<u>18 853</u>	<u>31 856</u>
	<u>22 664</u>	<u>36 939</u>
	<u>28 546</u>	<u>42 813</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Association des auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec (A.A.S.S.Q.)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

1 - *STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME*

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de regrouper et de défendre les intérêts des personnes qui exercent la profession d'Auxiliaire aux Services de Santé et Sociaux (ASSS). Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - *PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES*

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Cotisations des membres et vente de matériel promotionnel

Les produits de l'organisme proviennent principalement des cotisations des membres et ventes de matériel promotionnel. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de congrès

Les produits de congrès sont constatés à titre de produits lorsque le congrès a lieu, que le montant est déterminé et déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Association des auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec (A.A.S.S.Q.)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux qui provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Association des auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec (A.A.S.S.S.Q.)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et période</u>
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Site web	Linéaire	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut faire l'objet de reprises.

Association des auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec (A.A.S.S.Q.)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

3 – COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients (a)	5 054	3 735
Dépôt de garantie	620	620
	<u>5 674</u>	<u>4 355</u>

(a) Au 31 décembre 2023, un client représente 33 % du total des comptes clients (aucune concentration de crédit au 31 décembre 2022).

4 – STOCKS

Le montant des stocks comptabilisés en charge de l'exercice totalise 2 297 \$ et est présenté dans les achats de matériel promotionnel.

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>Coût</u>	Amortissement	Valeur	Valeur
	\$	cumulé	comptable	comptable
	\$	\$	nette	nette
Matériel informatique	3 807	3 593	214	305
Mobilier et agencement	<u>3 879</u>	<u>3 653</u>	<u>226</u>	<u>283</u>
	<u>7 686</u>	<u>7 246</u>	<u>440</u>	<u>588</u>

6 – ACTIFS INCORPORELS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Actifs incorporels		
Site web	<u>3 371</u>	<u>4 495</u>

Association des auxiliaires aux Services de Santé et Sociaux du Québec (A.A.S.S.Q.)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2023

7- EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 3 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 5% (12,20 %, 11,45 % au 31 décembre 2022) et est renouvelable annuellement.

8 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

9- ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 31 août 2024, à verser une somme de 5 356 \$ pour un local.

Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 9 290 \$ en 2023 et de 5 425 \$ en 2024.

Ce contrat de location prévoit une option de renouvellement additionnelle de trois ans dont l'organisme pourra se prévaloir.

SECTION 5

Prévisions budgétaires

2024

ASSOCIATION DES AUXILIAIRES AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX DU QUÉBEC (AASSSQ)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

	2024 Budget	2023 Réel
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	45 463	41 300
Nouvelles adhésions (35*156)	5 460	
Congrès	-	-
Ristourne	15	-
Vente de billets / vente boutique	3 364	2 002
Commandites / subvention	1 500	500-
TOTAL DES PRODUITS	55 802 \$	74 063 \$
CHARGES		
Sous-contrats (secrétariat & comptabilité)	22 154	19 135
Matériel et fournitures / équipements	1 053	-
Achats de matériel promotionnel	2 659	2 297
Taxes et permis	39	37
Charges locatives	8 873	9 359
Assurances	3 289	3 108
Frais de déplacement	1 117	2 498
Promotion et représentation	620	723
Frais de congrès	-	31 057
Fournitures et frais de bureau / poste	4 015	6 594
Télécommunications	1 626	2 731
Impression et mise en page	1 368	2 740
Honoraires professionnels	7 425	6 475
Frais de bancaires	35	24
Frais d'administration / forfait Visa	288	288
Amortissement des immobilisations corporelles	148	148
Amortissement des actifs incorpores	787	1 124
TOTAL DES CHARGES	55 496 \$	88 338 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	306 \$	(14 275) \$

Claudine English

Trésorière